



Aux personnels infirmiers et paramédicaux

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

BRIGITTE
GONTHIER-MAURIN

SENATRICE
DES HAUTS-DE-SEINE

GROUPE COMMUNISTE
REPUBLICAIN
ET CITOYEN
ET DES SENATEURS
DU PARTI DE GAUCHE

*MEMBRE
DE LA COMMISSION
DE LA CULTURE, DE
L'EDUCATION ET DE LA
COMMUNICATION*

Par ce courrier, je souhaite donner suite à vos différents mails d'interpellation concernant la situation des infirmiers et notamment des infirmiers anesthésistes.

Votre situation va en effet être modifiée dans le cadre du projet de loi relatif à la Rénovation du dialogue social et diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Ce projet de loi qui ne devait être au départ que la traduction législative des « accords de Bercy » de juin 2008 visant à renforcer le dialogue social dans la Fonction publique, ne les respecte aucunement. En outre, il contient ce que mon groupe, le groupe CRC-SPG, dénonce comme un cavalier législatif qui impose un chantage aux personnels infirmiers et paramédicaux.

Dans son article 30, ce cavalier conditionne en effet la hausse du salaire des personnels infirmiers et paramédicaux lié à la reconnaissance de leur qualification à leur acceptation du recul de l'âge auquel ils pourront partir à la retraite, alors même que les négociations sur ce sujet ne font que commencer au niveau national.

Il ne s'agit d'une remise en cause du droit à la retraite à 55 ans pour les infirmiers et personnels paramédicaux de la fonction publique, d'autant plus provocante et inadmissible qu'elle prend la forme d'un chantage honteux : soit l'accès à la catégorie A et un départ en retraite à 60 ans, soit le maintien en catégorie B et une retraite à 55 ans !

Cette démarche est proprement scandaleuse puisque sous couvert de répondre aux demandes formulées pendant les négociations pour l'amélioration de la grille indiciaire des différents agents, le gouvernement tente d'imposer un grave recul des droits en matière de retraite, qui ne peut nullement être « compensé » par une quelconque revalorisation.

La situation est encore plus terrible pour les infirmiers anesthésistes qui sont les grands perdants de cette réforme puisque déjà personnels de la catégorie A, ils vont purement et simplement perdre leur droit de partir à la retraite à 55 ans.

Notre groupe déposera des amendements afin de supprimer la logique de cet article 30.

Soyez assuré-e-s de ma complète opposition à cette tentative du gouvernement de nier les acquis sociaux des personnels infirmiers et paramédicaux et de mon plus complet soutien dans votre lutte.

Recevez mes plus cordiales salutations.

Brigitte Gonthier-Maurin